

PRINCIPES ET CHARTE DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE



INTRODUCTION

La Ville de Kingersheim, en portant le projet de reconversion d'une friche sportive en parc public souhaite réaliser une opération emblématique afin que ce parc soit aux loisirs ce que Momix est à la culture.

Il constitue l'étape phare d'un renouveau de l'espace Pierre de Coubertin ; entamé avec la réhabilitation de la salle des fêtes et sa transformation en un équipement de nouvelle dimension, le Hangar, avec la rénovation du collège, il se poursuivra avec l'aménagement de la rue de Pfastatt prévu pour privilégier les modes de déplacement doux.

Il constitue la première étape d'une réflexion de longue haleine sur la liaison avec la zone des étangs toute proche.

Ce projet de parc public, fait la synthèse des 4 niveaux d'ambition correspondant aux 4 axes de développement pour la Ville

- ✓ **une ville plus durable** : une ville qui se développe harmonieusement, où l'on développe la sphère naturelle autant que les activités dévolues à l'homme,
- ✓ **une ville plus dynamique** : une ville qui place l'enfant en son cœur ; qui dit enfant dit aussi famille,
- ✓ **une ville plus fraternelle** : une ville qui prend en compte les valeurs de respect et de citoyenneté,
- ✓ **une ville plus confortable et sûre** : une ville propre dans laquelle les modes doux de déplacement sont privilégiés

Pour ce faire, la Ville de Kingersheim a décidé de recourir à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour construire un programme dans le cadre d'une démarche participative aboutie sur la base des objectifs suivants :

- ✓ **Prendre en compte la dimension familiale** : pour que le centre vert de Kingersheim soit aussi un lieu de vie agréable pour les familles
- ✓ **Développer l'aspect ludique** : pour que les enfants de tout âge de la Ville de Kingersheim y trouvent leur place ;
- ✓ **Constituer un élément central** : en lien avec les espaces naturels alentour, sur le plan géographique comme sur un plan plus symbolique ;
- ✓ **Intégrer la dimension écologique** : au-delà des arbres qui devront être replantés de façon massive, ce parc doit être le reflet de la prise en compte des aspects écologiques dans toutes les activités et les compétences de la Ville de Kingersheim.

Modalités de la participation

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'appropriation de ce nouvel équipement public structurant par une implication des personnes au processus d'élaboration ;
- ✓ Nourrir le projet de l'apport des participants de la société civile (habitants, riverains, associations...) motivés par cette réalisation et rendre plus pertinents la forme et le contenu du projet ;
- ✓ Partager la complexité et expliquer/communiquer les choix et les orientations.

Constitution et rôle du Conseil Participatif :

Le Conseil Participatif a été constitué suivant des modalités précises, il est ouvert à tous les Kingersheimois volontaires ou tirés au sort ayant manifesté le désir d'y participer. L'inscription nominative en est un préalable obligatoire et doit avoir été formalisée. Il est à Kingersheim la pierre angulaire de la construction des projets publics :

- ✓ Il réunit de plain pied élus, habitants, partenaires et collaborateurs
- ✓ Il vise à ce que la commande politique, l'expertise technique et l'expertise d'usage s'enrichissent l'une l'autre
- ✓ Il n'a pas un rôle décisionnel : c'est celui des élus
- ✓ Il est décisif pour réfléchir, mûrir, et coproduire le meilleur programme possible

Rôle de l'animateur

L'animateur, « chef de file », assure une fonction de médiation entre les différents participants. Il veille au respect de l'ordre du jour, distribue et régule les prises de parole, propose des éléments de synthèse, et fait procéder à la validation des propositions.

Prise de parole

Les participants s'engagent à respecter les différentes opinions exprimées. La parole est attribuée sur simple demande des participants. L'animateur peut à tout moment demander à un participant de conclure son intervention, notamment si celle-ci s'avère trop longue. Il peut également solliciter l'avis d'un participant n'ayant pas demandé expressément à s'exprimer.

Modalités de validation

Les propositions formulées en ateliers sont soumises à une validation collective :

- par interpellation collective de l'atelier,
- par vote à main levée à la majorité simple,
- par le défaut manifeste d'opposition de l'ensemble du groupe.

Dans le cadre d'une recherche de consensus, l'animateur peut proposer de reformuler certaines propositions.

CHARTRE DE LA PARTICIPATION

CHAPITRE 1 : PRÉPARER LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION UTILE

ARTICLE 1

La Commune de Kingersheim s'engage à favoriser de façon systématique la participation de la population aux principaux choix qui la concernent : qu'il s'agisse de définir, mettre en œuvre ou évaluer les actions ou propositions concernant le projet de reconversion de réalisation d'un parc public sur le stade Rimet.

ARTICLE 2

La participation peut prendre plusieurs formes qui répondent à des objectifs ou des contextes différents. Sans sous-estimer la nécessité de l'information et l'intérêt des procédures de type questionnaire ou sondage, la Commune de Kingersheim souhaite privilégier le débat avec le public : la « co-production » d'un projet partagé par tous.

ARTICLE 3

L'ouverture de la démarche participative engagée par la Commune de Kingersheim est rendue publique. La Commune de Kingersheim veille à diversifier ses modes de dialogue lors de la concertation (électronique, courrier, téléphone...) en complément des temps physiques de débats collectifs indispensables.

ARTICLE 4

La Commune de Kingersheim recherche une participation des citoyens les plus divers possibles et porte une attention toute particulière aux publics les plus éloignés de ces démarches. À cet effet, il entend prendre les mesures qui y contribueront.

ARTICLE 5

La Commune de Kingersheim reconnaît comme un investissement utile les moyens humains et budgétaires qu'il convient de consacrer à la réussite du processus de participation.

ARTICLE 11

La Commune de Kingersheim considère que les démarches participatives doivent contribuer à la clarification du rôle de ses différents acteurs :

- le Maire est le garant politique du processus de participation ; il préside chaque phase clé. Il veille à l'analyse des résultats de la participation pour qu'ils contribuent à la décision et en rend compte aux habitants concernés ;
- le conseil municipal garde le pouvoir de décision qui est le sien en vertu de la démocratie de représentation, qui place les élus en responsabilité. La décision est motivée par l'intérêt général, les contraintes réglementaires et financières ;
- l'habitant / usager / citoyen est un interlocuteur à part entière. Il n'a pas à se poser la question de sa représentativité. Il est libre de sa parole autant que de sa participation. L'implication des habitants impose une certaine assiduité. Il est possible de rester informé(e), par les comptes rendus, des échanges avec les autres participant(e)s présent(e)s, le site internet de la ville. Il est le représentant de la démocratie de participation et s'inscrit dans le champ de la coproduction et de la collaboration ;
- l'équipe technique du projet, met son expertise au service des processus participatifs. Elle porte à tous les publics concernés l'information qui leur est nécessaire. Sa neutralité et son obligation de réserve sont scrupuleusement respectées.

ARTICLE 12

Ce processus participatif s'inscrit dans un cadre qui impose des règles et un véritable engagement de la part de ses membres, notamment en ce qui concerne :

la présence aux réunions et l'assiduité dans le temps

l'éthique de discussion (capacité d'écoute, parler vrai..)

le contrat moral de respect du fonctionnement du conseil participatif

le respect du périmètre démocratique

l'acceptation pleine et entière qu'aucune initiative personnelle en lien avec le projet de parc public ne se fasse sans la validation préalable du conseil participatif

En contrepartie la Ville s'engage à solliciter le Conseil participatif dès que nécessaire et à informer ses membres des amendements ou problématiques liés au projet du parc public.